

30.06.2023

Initiatives citoyennes et référendums au niveau communal en Allemagne 1956-2022 – Faits et chiffres importants

1. Nombre

- De 1956 à 2022, il y a eu au total 8.958 procédures au niveau communal. Il en a résulté 4.503 votes.
- Au cours des cinq dernières années, 300 nouvelles procédures ont été initiées en moyenne chaque année. En 2022, il y en a eu 245, soit un peu moins que les années précédentes. Cela est probablement dû à la pandémie de Corona, qui a notamment rendu la collecte de signatures plus difficile.
- Les 8.958 procédures se répartissent en deux types de procédures: 7.448 initiatives citoyennes (*RIC = Référendum d'Initiative Citoyenne*) ont été initiées “par le bas” par les citoyennes et citoyens, 1.510 référendums du Conseil Communal ont été initiés “par le haut” par le conseil municipal concerné.
- Environ 40% de toutes les procédures ont eu lieu dans le Land de Bavière.

2. Sujets

- La plupart des procédures concernaient des projets économiques (20,1 %), des institutions publiques sociales et éducatives (19,6 %) et des projets de transport (16,0 %). Le type de sujet et sa fréquence varient d'un Land à l'autre. Une raison importante est que dans plusieurs Länder, la planification communale de l'urbanisme, qui concerne de nombreux thèmes, n'est pas permise ou seulement permise de manière limitée.

3. Résultats et chances de succès

- 39,2 % de toutes les procédures achevées ont eu du succès dans le sens des initiatrices et initiateurs. Un vote n'est pas forcément nécessaire pour obtenir un succès: 1.039 des 7.448 initiatives citoyennes (14,0 %) ont incité le conseil municipal à reprendre les revendications de la demande.
- Si l'on ne considère que les votations, 52,0 % d'entre elles ont été menées à bien dans le sens de l'objet de la votation. Les référendums des conseils ont eu un taux de réussite plus élevé (56,3 %) que les décisions prises à l'initiative des citoyens (50,1 %).
- Si l'on compare les États fédéraux, c'est celui de Berlin qui présente le pourcentage le plus bas d'initiatives citoyennes non valides, avec 10,6 %. Dans le Brandebourg, le Mecklembourg-Poméranie occidentale, la Rhénanie-Palatinat, la Basse-Saxe, la Sarre, la Saxe, la Saxe-Anhalt et la Thuringe, ce pourcentage est supérieur à 35 %. Ces différences s'expliquent par les différentes réglementations juridiques des États fédéraux, telles que l'exclusion des thèmes.

4. Votes

- La participation moyenne aux votations citoyennes a été de 50,9 %. La participation dans les petites communes est nettement supérieure à celle des grandes villes.
- Dans toute l'Allemagne, un référendum sur huit (12,0 %) n'a pas atteint le quorum d'approbation. Le projet des initiateurs a certes obtenu la majorité des voix, mais la proposition a échoué parce que le quorum d'approbation n'a pas été atteint. Un tel quorum d'approbation s'applique dans la plupart des Länder.

5. Initiatives citoyennes communales et la protection du climat

- Au cours de la période de 2013 à 2022, 387 procédures ont été initiées sur des questions liées au changement climatique. Cela représente 13 % de l'ensemble des procédures.
- 244 des 387 procédures liées à la protection du climat (63,0 %) avaient un objectif *positif* pour la protection du climat, 140 un objectif de *freinage* (36,2 %) et trois référendums du Conseil Municipal n'avaient pas d'objectif.
- Le nombre de procédures avec un objectif *positif* a augmenté au fil des ans. Entre 2013 et 2015, il y a eu en moyenne onze procédures de ce type par an, et entre 2020 et 2022, en moyenne 48 procédures ont été initiées par an.
- Parmi les procédures ayant un objectif *positif*, 47,1 % ont été couronnées de succès, elles ont donc eu un effet accélérateur sur la protection du climat. Parmi les procédures ayant un objectif de *freinage*, 46,3 % ont été couronnées de succès, elles ont donc eu un effet de freinage sur la protection du climat.
- En ce qui concerne le succès des procédures, il y a eu un grand changement au fil des ans: entre 2013 et 2017, 42,9 % des procédures à objectif *positif* ont été couronnées de succès, tandis que les procédures à objectif de *freinage* ont été couronnées de succès dans 51,8 % des cas. Entre 2018 et 2022, 49 % des procédures à orientation *positive* ont été couronnées de succès et seulement 35,3 % des procédures à orientation freinant.
- Cette évolution a été encore plus marquée pour les procédures concernant le thème très discuté de l'énergie éolienne, en particulier lorsqu'il y a eu des votes. De 2013 à 2017, 70 % des décisions prises par les citoyens sur ce thème ont été défavorables à l'énergie éolienne, alors que de 2018 à 2022, 74 % des décisions ont été favorables à l'énergie éolienne.

Source/Originale: Mehr Demokratie e. V., Bürgerbegehrensbericht 2023, Langue allemande:

https://www.mehr-demokratie.de/fileadmin/pdf/2023/Berichte/230531_MD_Buergerbegehrensbericht_2023_web.pdf

Traduction: Frank Rehmet & Ingrid Woods, Mehr Demokratie e. V., à l'aide de DeepL.